

TVA Luxembourg

GUIDE PRATIQUE 2022

Benoît VANDERSTICHELEN

Bruno GASPAROTTO

Arendt & Medernach

Claire SCHMITT

- ▶ Principes généraux
- ▶ Les règles de localisation des services
- ▶ Les taux de TVA
- ▶ Le régime TVA des administrateurs
- ▶ Les régimes particuliers applicables aux ventes à distance de biens
- ▶ Cas pratiques
- ▶ Facturation
- ▶ Comptabilisation
- ▶ Les états récapitulatifs intracommunautaires des biens et des services
- ▶ Notices explicatives
- ▶ La procédure de remboursement TVA étrangère
- ▶ Régime de la représentation fiscale
- ▶ Intrastat 2022

Remerciements des auteurs

Le présent ouvrage est le fruit de plusieurs années d'études et de pratiques nationales et internationales. Les auteurs remercient chacune des personnes qui leur ont permis de le réaliser.

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2023 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : +32 15 78 76 00
client.LU@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.lu

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2022/2664/162
ISBN 978-94-03-02737-1
BP/TVALUX-YI22001

Table des matières

Plan général	XI
Titre I : Principes généraux de TVA luxembourgeoise	1
I.1. Introduction	3
I.2. Remarque préliminaire – Méthodologie	7
1) L'opération est-elle réalisée par un assujetti?	7
2) S'agit-il d'une opération imposable?	7
3) Où cette opération est-elle réputée se situer?	7
4) Existe-t-il une disposition légale d'exonération?	8
5) Qui est, le cas échéant, le redevable de la taxe due sur l'opération?	9
I.3. L'assujetti	11
A. Définition	11
1. La notion de « personne »	11
2. La notion d'« activité économique »	12
3. La notion d'« activité indépendante »	14
Quelques aspects importants du régime TVA des administrateurs	14
Les exonérations TVA applicables aux administrateurs	15
Les obligations TVA des administrateurs	16
Formalisme contractuel	17
4. La notion d'« activité habituelle »	20
5. Avec ou sans but de lucre	20
B. Début de l'assujettissement	20
C. Fin de l'assujettissement	21
Cas particulier: Les entités de droit public	21
I.4. Champ d'application territorial	25
I.5. Champ d'application de la taxe et opérations imposables	29
A. Opérations soumises à la TVA	29
1. Livraisons de biens et prestations de services	29
1.1. Notion de livraison de biens	29
1.2. Notion de prestation de services	42
1.3. À titre onéreux	44
2. Acquisitions intracommunautaires	45
2.1. Définition	45
2.2. Opérations triangulaires	46
2.3. Acquisitions intracommunautaires assimilées	48
3. Importations de biens	48
I.6. Règles de localisation	53
A. Les livraisons de biens (art. 14 LTVA)	53
1. Règles générales	53
Application des règles précitées au cas des ventes par filière (ou ventes en chaînes)	53
2. Ventes de biens effectuées à bord d'un bateau, d'un avion ou d'un train	54
3. Dérogation : biens en provenance de pays tiers	54
3bis. Les ventes en chaîne et la jurisprudence européenne	54
4. Dérogation : ventes à distance	60

5. Cas particuliers : les livraisons de gaz et électricité	65
5.1. Contexte communautaire	65
5.2. Transposition en droit luxembourgeois	65
B. Les acquisitions intracommunautaires de biens (art. 18 ^{ter} LTVA)	66
1. Règle générale	66
2. Filet de sécurité	66
3. Opérations triangulaires	66
3.1. Résumé des implications pour B (établi au Grand-Duché de Luxembourg)	67
C. Prestations de services (art. 17 LTVA)	68
Introduction	68
1. Les opérations « B2B »	68
1.1. La règle générale	68
1.2. Impact pour les assujettis partiels	69
1.3. Interférence d'un établissement stable	70
2. Les opérations « B2C »	71
3. Les exceptions	71
3.1. Les exceptions communes	72
3.2. Les exceptions spécifiques aux opérations « B2C »	80
Extrait de la Circulaire N° 745 ^{bis} du 17 décembre 2009	118
Circulaire n° 753 du 28 mars 2011	124
I.7. Fait générateur – Exigibilité – Débiteur	155
A. Fait générateur de la taxe	155
B. Exigibilité de la taxe	156
C. Débiteur de la taxe	157
Auto-liquidation nationale en matière de quotas d'émission de gaz à effet de serre	159
Gaz et électricité	160
I.8. Assiette de la taxe	161
A. Base d'imposition pour les livraisons de biens, les prestations de services et les acquisitions intracommunautaires de biens	161
1. Règle générale	161
1 ^{bis} . Introduction de la notion de valeur normale (circulaire n° 790 du 18 janvier 2019)	162
2. Cas particuliers	164
2.1. Paiement par carte de crédit	164
2.2. Cartes prépayées (circulaire 736 du 29 mai 2008 avec effet au 1 ^{er} juillet 2008)	165
Régime des bons	167
2.3. Frais accessoires	168
2.4. Subventions	168
2.5. Débours (art. 30 LTVA)	169
2.6. Échange (art. 31 LTVA)	170
B. Base d'imposition pour les importations de biens (art. 34 LTVA)	170
Cas particuliers : les perfectionnements (art. 36 LTVA)	171
I.9. Taux de TVA	173
I.10. Exonérations de TVA	187
A. Les exonérations visées à l' article 43 LTVA	187
1. Contexte de l'harmonisation	199
2. Nouvelles conditions d'exonération des livraisons intracommunautaires de biens	200

2.1. Régime applicable avant le 1 ^{er} janvier 2020	201
2.2. Régime applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2020	201
3. Mise en pratique de ce nouveau régime TVA des LIC	201
3.1. Condition d'obtention d'un numéro d'identification TVA valide de l'acquéreur	202
3.2. Condition de report de la transaction dans un état récapitulatif relatif aux livraisons intracommunautaires	203
B. Les exonérations visées à l'article 44 LTVA	204
1. Les postes et télécommunications (art. 44, § 1 ^{er} , a) LTVA)	204
2. Les prestations de services bancaires (art. 44, § 1 ^{er} , c) LTVA)	204
3. Les prestations de gestion d'OPC et de véhicules assimilés (art. 44, § 1 ^{er} , d) LTVA)	209
4. Les timbres postes (art. 44, § 1 ^{er} , e) LTVA)	220
5. Les opérations immobilières (art. 44, § 1 ^{er} , f) et g) LTVA)	220
6. Les syndicats de copropriétaires (art. 44, § 1 ^{er} , h) LTVA)	227
7. Les prestations d'assurance et de réassurance (art. 44, § 1 ^{er} , i) LTVA)	227
8. Les paris et loteries (art. 44, § 1 ^{er} , j) et k) LTVA)	230
9. Les activités liées au secteur médical, social, enseignement, culturel et sportif (art. 44, § 1 ^{er} , l) à t) LTVA)	230
10. Les prestations des ASBL (art. 44, § 1 ^{er} , u), v) et w) LTVA)	236
11. Les ventes de biens affectés à une activité exonérée (art. 44, § 1 ^{er} , c) LTVA)	236
12. Les groupements autonomes de personnes (art. 44, § 1 ^{er} , y) LTVA)	236
Genèse du régime luxembourgeois des GAPs	236
Autres jurisprudences sur le GAP	237
C. Exonérations et franchises à l'importation (art. 46 LTVA)	238
1. Importations définitives de biens dont la livraison serait exonérée de TVA	238
2. Importations de gaz par le réseau de distribution de gaz naturel ou d'électricité	239
3. Importations définitives de biens dont la livraison bénéficie d'une franchise douanière	239
4. Importations suivies de livraisons intracommunautaires	239
5. Réimportations	239
6. Importations de biens dans le cadre du régime non UE (« B2C »)	240
I.11. Déduction de la TVA	241
A. Principes généraux de la déduction (art. 48, § 1 ^{er} LTVA)	241
Introduction	245
1. Cadre juridique communautaire	245
2. Jurisprudence récente de la CJUE	246
2.1. Arrêt C-368/09 du 15 juillet 2010	246
2.2. Arrêt C-188/09 du 29 juillet 2010	249
3. Conclusions	251
B. Moment d'exercice du droit à déduction (art. 48, § 2 LTVA)	255
C. TVA non déductible	256
1. TVA non déductible en raison de l'activité exercée (art. 49 LTVA)	256
2. TVA partiellement non déductible	258
2.1. Règle générale	258
2.2. Affectation réelle	262
2.3. Prorata général (art. 52 LTVA)	265
3. TVA non déductible sur des frais spécifiques (art. 54 LTVA)	268
D. Régularisations de la déduction	268
1. Régularisation de la déduction pour cause de correction (art. 53, § 1 ^{er} LTVA)	268
2. Régularisation de la déduction pour les biens d'investissements (art. 53, § 2 LTVA)	270

E. Excédent de TVA en amont (art. 55 LTVA)	272
1. Règle générale	272
2. Remboursement aux assujettis étrangers	274
I.12. Régimes particuliers	277
A. Les tabacs fabriqués (art. 56 LTVA)	277
B. Les agences de voyages (art. 56 <i>bis</i> LTVA)	277
C. Les biens d'occasion, les objets d'art, de collection ou d'antiquité (art. 56 <i>ter</i> LTVA)	280
1. Régime particulier des assujettis-revendeurs (art. 56 <i>ter</i> -1 LTVA)	280
2. Régime particulier des organisateurs de ventes aux enchères publiques (art. 56 <i>ter</i> -2 LTVA)	281
D. L'or d'investissement (art. 56 <i>quater</i> LTVA)	282
E. Régimes particuliers applicables aux assujettis qui fournissent des services à des personnes non assujetties ou qui effectuent des ventes à distance de biens ou certaines livraisons intérieures de biens (Chapitre VIII, Section V LTVA)	283
F. Régime particulier pour la déclaration et le paiement de la TVA à l'importation (Chapitre VIII, Section 5 <i>bis</i> LTVA)	292
G. Le régime de la franchise (art. 57 LTVA)	292
H. Imposition forfaitaire de l'agriculture et de la sylviculture (art. 58 LTVA)	294
I. Zone franche	295
J. Le groupe TVA	309
1. Introduction	309
2. Finalité, mécanisme et caractéristiques du régime	309
3. Analyse des conditions d'application	310
3.1. Conditions au niveau des membres	310
3.2. Autres aspects	312
4. Règles de fonctionnement	313
4.1. Désignation d'un représentant et son mode de désignation	313
4.2. Déclaration de constitution	313
4.3. Certification	314
4.4. Numéro d'identification TVA	314
4.5. Facturation	315
4.6. Formalités déclaratives	316
4.7. Contrôle par l'AEDT	317
4.8. Solidarité des membres	317
I.13. Obligations des assujettis	319
A. Immatriculation à la TVA	319
1. Assujettis luxembourgeois	319
2. Assujettis étrangers	321
2.1. Non-immatriculation d'assujettis étrangers	322
2.2. Procédure d'immatriculation pour les assujettis étrangers	323
B. Émission de factures	323
1. Obligation d'émission de factures	323
2. Notes de crédit	325
3. Délai de facturation	325
4. Facturation périodique	325
5. Autofacturation (self-billing)	325
6. Contenu des factures	325
7. Factures simplifiées	327
8. Actualité 2013	327
Notion de facture électronique	327

État membre compétent en matière de facturation	328
Délai de facturation	328
Dispense d'émission de factures	329
Mentions obligatoires sur factures	329
Sécurité des factures	329
Régime d'imposition des recettes	329
C. Stockage de factures	330
D. Dépot des déclarations TVA	331
E. Dépot des états récapitulatifs	332
F. Facturation électronique et déclarations électroniques	332
I.14. Moyens de preuve – Mesures de contrôle – Sanctions	333
A. Moyens de preuves (art. 68 LTVA)	333
B. Conservation des documents TVA (art. 69 LTVA)	333
C. Droit de contrôle de l'administration (art. 70 LTVA)	333
D. Accès de l'administration aux locaux de l'assujetti (art. 71 LTVA)	338
E. Présomptions légales (art. 72 LTVA)	338
F. Rectification d'office (art. 73 LTVA)	338
G. Taxation d'office (art. 74 LTVA)	338
H. Caractère provisoire de la déclaration	339
I. Sanctions	340
1. Sanctions fiscales	340
2. Sanctions pénales (art. 80 LTVA)	341
J. Prescription	342
1. Prescription quinquennale (art. 81 LTVA)	342
2. Prescription du droit à restitution (art. 82 LTVA)	342
I.15. Adresses utiles au Grand-Duché de Luxembourg	343
Titre II : Liste indexée des prestations de services	347
Titre III : Exercices pratiques	391
III.1. Explications liminaires	393
III.2. Opérations à l'entrée	395
III.3. Opérations à la sortie	437
III.4. Notes de crédit relatives à des opérations à la sortie	475
III.5. Ventes sous le régime de la marge	483
III.6. TVA à régulariser	487
III.7. Opérations diverses	493
Titre IV : Comptabilisation	503
IV.1. Comptabilisation des achats	505
IV.2. Comptabilisation des notes de crédit sur achats	509
IV.3. Comptabilisation des factures de vente	511
IV.4. Comptabilisation des notes de crédit sur vente	515
Titre V : Les déclarations TVA	517
V.1. Formulaires	519
V.2. Introduction	565
A. Personnes tenues au dépôt de déclarations de TVA	565

B. Périodicité de la déclaration	565
C. Calcul du montant du chiffre d'affaires	566
D. Formulaires de déclaration	567
V.3. La déclaration TVA périodique	569
V.4. La déclaration TVA annuelle	577
Titre VI : Les états récapitulatifs	591
VI.1. États récapitulatifs des livraisons intracommunautaires de biens	593
Dispositions légales	605
Personnes tenues à l'établissement du relevé des opérations intracommunautaires	607
Clients à inscrire	609
Opérations à déclarer	611
A. Catégorie I : les livraisons intracommunautaires de biens exemptées	611
B. Catégorie II : les livraisons de biens effectuées dans l'État membre d'arrivée de l'expédition ou du transport des biens, en cas d'opérations triangulaires	612
VI.2. États récapitulatifs des prestations intracommunautaires de services	627
Relevé des prestations de services intracommunautaires	641
Titre VII : Demande de remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à un assujetti non établi au Grand-Duché de Luxembourg	645
VII.1. Demande de remboursement de la TVA à introduire par les assujettis établis dans un autre État membre	647
VII.2. Demande de remboursement de la TVA à introduire par les assujettis établis en dehors de la Communauté	651
Titre VIII : Régime de représentation fiscale au Luxembourg	653
VIII.1. Introduction	655
VIII.2. Conclusion	661
Titre IX : Les déclarations Intrastat	663
Index	737